

Meeting Qualificatif

Tour Régional - Coupe de France

Dimanche 24 septembre 2017

Stade du Rhône – Parc de Parilly
1 rue du Clos Verger – 69300 Vénissieux

INSCRIPTIONS SUR DE SITE AURA
DATE LIMITE D'ENGAGEMENT MERCREDI 20/09 23h59

Heure	Courses	Heure	Concours								Heure	
			Hauteur	Longueur	T. Saut	Perche	Poids	Disque	Javelot	Marteau		
11h00	100m Haies 76 F	11h00				TCF						11h00
11h15	100m Haies 84 F											
11h30	110m Haies 91 M	11h30			TCF						TCF	11h30
11h40	110m Haies 99 M											
11h50	110m Haies 106 M											
		12h00	TCF	TCM			TCM		TCM			12h00
		12h15						TCF				12h15
13h00	4x100m TCF											
13h20	4x100m TCM											
13h40	800m TCF	13h40									TCM	13h40
14h00	800m TCM	14h00			TCM							14h00
		14h05				TCM						14h05
14h20	4x400m TCF	14h20							TCF			14h20
		14h30	TCM	TCF			TCF					14h30
14h50	4x400m TCM											
		15h00						TCM				15h00
15h10	4x1000m CAF											
15h40	4x1000m CAM											
16h10	4x200m TCF											
16h30	4x200m TCM											
17h00	Medley TCF											
17h20	Medley TCM											

Le règlement de la Coupe de France sera appliqué. Les horaires pourront être aménagés suivant le nb athlètes

Medley: 1200m - 400m - 800m - 1600m

Haies: Cat. ÇA JU ES SE Hauteur des catégories pour le tour qualificatif.

Lancers : Engins des catégories.

Hauteur : montées de barre : celles de la finale.

Important : Les heures indiquées sont les heures de début de concours, les échauffements se faisant avant.

Les Jurys sont priés de se mettre en place avant le début de chaque concours pour commencer à l'heure indiquées ci-dessus.

Participations : Il n'y aura aucunes inscriptions sur place, celles-ci se feront sur le site AURA.

Les athlètes devront confirmer leur participation une heure avant leur épreuve.

Toutes confirmations sur le lieu des concours ne seront pas acceptées et les éventuelles performances ne seront pas prises en compte dans les résultats du Meeting et n'apparaîtront pas sur les bilans FFA.

Coupe de France

1201 Nature de la Compétition

1201.1 Elle regroupe les Championnats Nationaux de Relais (Marche comprise) et les Critériums des Spécialités (Relais de haies compris). Seuls les athlètes masculins et féminins des catégories, Juniors(U20), Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer, et sous certaines conditions mentionnées ci-après, des athlètes masculins ou féminins de catégories Cadets (U18) ou Minimes (U16).

1202 Conditions générales concernant les Championnats Nationaux de Relais et les Critériums de Spécialités

1202.1 Engagements – qualifications

Les qualifications pour la Coupe de France se feront au bilan. Les performances qualificatives devront être réalisées au cours du mois de septembre jusqu'à la date limite précisée par circulaire. Seules seront retenues les performances des athlètes licenciés dans le club la veille de la compétition au cours de la période indiquée ci-dessus.

Les clubs seront retenus, au bilan ce pendant la période de qualification requise (mois de septembre).

⇒ Peuvent concourir au titre de leur club, les athlètes qualifiés pour ce club la veille du premier jour de la compétition. Les dates seront celles de l'enregistrement direct sur SI- FFA Licences.

⇒ Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers en application des dispositions à l'article 3.3.1 des Règlements Généraux de la FFA est limité à 1 par équipe de relais ou de critères de spécialités.

Un athlète ayant muté entre les 2 tours ne pourra pas participer au second tour avec son nouveau club s'il a participé aux épreuves qualificatives avec son ancien club.

En outre, au cours du mois de septembre, lors des épreuves qualificatives de relais et des Critériums de spécialités, la participation des athlètes mutés et étrangers n'est pas limitée,

⇒ En cas de différence de points de vue entre le Juge-arbitre et le Délégué Technique, en particulier sur des questions administratives, c'est la décision de ce dernier qui sera appliquée.

⇒ Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers au club défini dans les Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à une personne.

DISPOSITIONS GENERALES NE S'APPLIQUANT PAS AUX RELAIS DE MARCHE

Les clubs n'auront pas besoin de s'engager par écrit, la liste des équipes, ayant réalisé les performances qualificatives, sera publiée à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

Parallèlement à la mise en ligne de la liste des qualifiés sur le site : www.athle.fr de la FFA, les clubs qui auront au moins une équipe qualifiée, recevront un e-mail (assurez-vous donc que le champ e-mail soit saisi avec une adresse valable dans le SI-FFA) les informant de la présence d'une ou plusieurs équipes de leur club dans la liste des qualifiés, avec rappel des consignes ci-dessous

Confirmations des engagements

Tour Régional - Coupe de France

Une seule et unique liste d'athlètes qualifiables sera publiée, il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes. avant la date limite prévue par la circulaire

Les engagements devront intervenir au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

La liste définitive des athlètes qualifiés sera publiée par la CSO nationale à l'issue de la période d'engagement en tenant compte du nombre prévue par les règlements..

DISPOSITIONS DEROGATOIRES CONCERNANT LES RELAIS DE MARCHE

- ⇒ Les clubs doivent s'engager en utilisant les imprimés d'engagement à retirer sur le site : www.athle.fr, page : L'Athlé, la FFA et ses Clubs, rubrique "Infos diverses", "Formulaires". Dans tous les cas, ces engagements doivent parvenir à la CNM (cnm@athle.fr), au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique. Il conviendra que les clubs transmettent un imprimé par équipe à engager. Les clubs seront retenus, au bilan calculé par addition des performances, individuelles, de leurs 4 meilleurs athlètes.

CONFIRMATION DE LA COMPOSITION DES EQUIPES

- ⇒ Dès la parution de la liste définitive de l'ensemble des équipes qualifiées à la Coupe de France, les Clubs devront renseigner **la composition de leur équipe sur le site de la FFA dans la rubrique "QUALIFIÉS"** (inscrire les 4 athlètes participant aux différentes épreuves par équipe dans **l'ordre 1, 2, 3, 4, décroissant des performances.** et cela impérativement avant la date limite spécifiée sur le site : www.athle.fr, (<http://bases.athle.com/asp.net/accueil.aspx?frmbase=qualifies>).
- ⇒ Les clubs qui demanderaient une participation, après la clôture des engagements, dans les différents critères, alors que ceux-ci sont complets, ne pourront prétendre à participer qu'en cas de désistement d'autres clubs. Ils seront inscrits sur des listes complémentaires dans l'ordre décroissant des performances réalisées. S'ils sont retenus, ils devront acquitter une pénalité d'engagement tardif (90 €).
- ⇒ Les clubs qui se désengageront après la date limite d'engagement, se verront appliquer une pénalité de 90 €.

1202.2 Pénalités

Pour chaque critérium (y compris pour les relais)

Non-participation : 150 € par Epreuve

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CSO Nationale au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

Championnats Nationaux de Relais (et de Relais de Marche)

1203 Les Épreuves

1203.1 Les Championnats Nationaux de relais se dérouleront sur deux journées.

1203.2 Le programme comprendra

⇒ **Masculins**

4x100 m - 4x200 m - 4x400 m - 4x800 m - **Medley (1.200 m + 400 m + 800 m + 1.600 m)** - 4x1000 m Cadets (U18) - Relais de Marche (**18 000 m en 4 relais : 2 800 m + 5 200 m + 4 800 m + 5 200 m**).

⇒ **Féminines**

4x100 m - 4x200 m - 4x400 m - 4x800 m - **Medley (1.200 m + 400 m + 800 m + 1.600 m)** - 4x1000 m Cadettes (U18) - Relais de Marche **16 000 m en 4 relais : 2 800 m + 5 200 m + 2 800 m + 5 200 m**).

1203.3 **Titres décernés** : Champions de France de Relais.

1203.4 Règlements Techniques des épreuves

1203.4.1 Chaque club pourra inscrire 5 athlètes sur la feuille de composition d'équipe pour tous les relais sauf au 4 x 100 m où il lui sera permis d'inscrire 6 athlètes, à la condition qu'il y ait 2 tours qualificatifs avant la finale. **Parmi ces 5 ou 6 athlètes, il ne pourra y avoir qu'un seul étranger et/ou muté.**

1203.4.2 A chaque tour de la compétition, l'équipe sera obligatoirement formée par 4 des athlètes inscrits sur la feuille de composition d'équipe déposée lors du 1^{er} tour, (toutefois, en ce qui concerne le relais 4 x 100 m, si un athlète présent lors des séries ne participe pas aux ½ finales, il ne pourra pas courir la finale).

1203.4.3 Les Juniors(U20) (H & F) peuvent participer à tous les relais. Toutefois, un (ou une) Junior ne peut participer qu'à deux relais et si leurs distances respectives ne sont pas supérieures à 400 m.

1203.4.4 Les Cadets (U18) et Cadettes (U18) peuvent participer à tous les relais. Toutefois, ils ne peuvent doubler que s'il s'agit des relais 4 x100 m et 4 x 200 m.

1203.4.5 Un seul athlète de la catégorie "Minimes (U16)" (G & F) peut participer aux relais 4 x 1000 m de la catégorie "Cadets (U18)". **Un seul athlète de la catégorie "Minimes (U16)" (G & F) peut participer aux Relais de Marche sur la distance la plus courte.**

1203.4.6 Pour les Relais de Marche

1203.4.6.1 **Palette jaune** : les athlètes doivent être prévenus lorsque, par leur mode de progression, ils ne respectent pas complètement la Règle F.230.1 : une palette jaune, indiquant l'irrégularité, leur sera montrée. Le même Juge ne pourra pas montrer une deuxième palette jaune au même athlète pour la même irrégularité. Après avoir montré une palette jaune à un athlète, le Juge devra en informer le Chef Juge après la compétition.

1203.4.6.2 **Cartons rouges** : après avoir montré une palette jaune à un athlète, lorsqu'un Juge remarque que celui-ci enfreint la Règle F.230.1 en perdant le contact de manière visible avec le sol ou en pliant le genou lors de la compétition, à quelque moment que ce soit, **il enverra un Carton Rouge au Chef Juge. Dès lors, il ne pourra plus sanctionner cet athlète d'aucune manière que ce soit (Palette jaune ou Carton Rouge).**

1203.4.6.3 **Pénalisations** : le Chef Juge comptabilisera les cartons rouges. **A chaque fois que celui-ci aura 3 Cartons Rouges de 3 Juges différents**

Tour Régional - Coupe de France

pour le même athlète, une pénalité sera appliquée pendant son parcours en l'arrêtant :

1203.4.6.4

- 1 minute s'il s'agit de la 1^{re} pénalisation de l'équipe ;
- 2 minutes s'il s'agit de la 2^e pénalisation de l'équipe ;
- 2 minutes pour chaque pénalisation suivante de l'équipe.

Les pénalités seront appliquées par le Chef Juge qui chronométrera lui-même l'arrêt de l'athlète fautif (cette mission pourra être exécutée par un ou plusieurs Chefs Juges Adjointes) et en informera la table de pointage.

NOTE : chaque relayeur part donc sans carton rouge au début de son parcours, **mais les pénalisations sont appliquées à l'équipe.**

1204 Qualifications

Seront qualifiées

EQUIPES QUALIFIÉES				
Relais	CAF	CAM	TCM	TCF
4 x 100m			16	16
4 x 200m			21	21
4 x 400m			16	16
4 x 800m			16	16
4 x 1000m	16	16		
Medley			16	16
Marche			12	12

1204.1 Relais 4 x 100m, 4 x 200m, 4 x 400m, Medley et 4 x 1000m

Les performances retenues seront celles du bilan. Pour les épreuves d'une distance égale ou inférieure au 4x400 m, seuls les temps électriques entièrement automatiques seront pris en compte.

1204.2 Pour le relais 4x800m

Les clubs seront retenus, au bilan calculé par addition des performances, individuelles, de leurs 4 meilleurs athlètes disputant une épreuve individuelle pendant la période de qualification requise (mois de septembre).

1204.3 Pour le relais Medley 1200, 400, 800,1600m

Les Ligues devront proposer au cours du mois de septembre jusqu'à la date limite de qualification un relais Medley composé comme suit et dans cet ordre de passage 1200m, 400m, 800m, 1600m.

GROUPES

Les athlètes d'une même équipe seront répartis dans 4 groupes de 8, en fonction des indications communiquées sur la feuille de confirmation composition d'équipe.

Un changement dans la composition de l'équipe sera accepté jusqu'à une heure avant le début de la réunion, à condition que le remplaçant prenne place dans le groupe de celui qu'il remplace et que cette modification soit faite, au préalable, auprès du Délégué Technique de l'Epreuve.

1205 Les Épreuves

1205.1 Les Critériums Nationaux de Spécialités se dérouleront sur une journée.

1205.2 Seront qualifiés : 8 clubs par critérium.

Les qualifications se feront au bilan calculé par addition des performances, individuelles, de leurs 4 meilleurs athlètes disputant une épreuve individuelle sur le même stade et le même jour

1205.3 Le programme comprendra

⇒ **Critérium National des Sauts (M et F)**

- Un Critérium dans chaque spécialité : Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut

⇒ **Critérium National des Lancers (M et F)**

- Un Critérium dans chaque spécialité : Poids - Disque - Marteau - Javelot

⇒ **Critérium National des Courses (M et F)**

- Un Critérium de Relais de haies hautes (M et F).
- Le classement du Critérium National des Courses tiendra compte du Critérium de relais des Haies Hautes et des Championnats Nationaux de Relais (y compris la Marche).

1205.4 Classements par équipes

1205.4.1 Critériums Nationaux Masculins et Féminins

- ⇒ Pour le Critérium National des Sauts et pour le Critérium National des Lancers, en hommes comme en femmes, les clubs vainqueurs seront ceux qui obtiendront les totaux de points les plus élevés sur l'ensemble des critères de chaque saut ou de chaque lancer pour lesquels ils sont qualifiés.
- ⇒ Pour le Critérium National des Courses, en hommes comme en femmes, le club vainqueur sera celui qui obtiendra le total de points le plus élevé sur le critérium des Haies Hautes et sur chaque relais pour lequel il est qualifié.
- ⇒ Pour chaque critérium de chaque spécialité, et pour chaque relais, des points seront attribués de la manière suivante :
 - 9 points au 1^{er}, 7 au 2^e, 6 au 3^e et ainsi de suite jusqu'à 1 point au 8^e.
 - Une équipe disqualifiée ou non classée marquera 0 point, même s'il n'y a que 8 équipes ou moins.
 - Tout cas d'ex-æquo sera tranché au profit du club ayant obtenu le plus de premières places sur l'ensemble des critères de spécialités, si l'ex-æquo subsiste, le club ayant obtenu le plus de 2^{es} places, et ainsi de suite. Enfin, si l'ex-
 - æquo subsiste à nouveau, ce sera au profit du club ayant la meilleure performance à la table internationale utilisée dans Logica, et ainsi de suite.

Tour Régional - Coupe de France

1205.4.2 Critérium National de chaque spécialité

Pour le Critérium National de chaque spécialité, le classement sera établi par addition des performances des 4 participants.

Tout cas d'ex-æquo sera tranché au profit du club obtenant la moins mauvaise performance, si l'ex-æquo subsiste, la 2e moins mauvaise performance et ainsi de suite. Enfin, si l'ex-æquo subsiste à nouveau, ce sera au profit du club ayant la meilleure performance à la table internationale utilisée dans Logica et ainsi de suite.

1205.5 Règlements Techniques des épreuves

1205.5.1 Critériums Nationaux des Sauts

⇒ Pour chaque Critérium National : Hauteur (M et F), Perche (M et F), Longueur (M et F), Triple saut (M et F), chaque club devra présenter 4 athlètes, soit Minimes (U16), Cadets (U18), Juniors(U20), Espoirs (U23), Seniors, dont au minimum 2 athlètes des catégories Cadets (U18), Juniors(U20), Espoirs (U23) ou Seniors. Les Masters qui participent à cette compétition sont considérés comme des Seniors.

⇒ Montées de barres

⇒ Chaque concurrent a droit à une hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de :

- 10 cm pour le saut en hauteur masculin, ensuite 1,60 m et de 5 en 5 cm jusqu'à 2,00 m, puis de 3 en 3 cm jusqu'à 2,15 m et de 2 en 2 cm ensuite.
- 20 cm pour le saut à la perche masculin, ensuite 3,00 m et de 15 en 15 cm jusqu'à 4,50 m, puis de 10 en 10 cm jusqu'à 5,20 m et de 5 en 5 cm ensuite.
- 5 cm pour le saut en hauteur féminin, ensuite 1,35 m et de 5 en 5 cm jusqu'à 1,60 m, puis de 3 en 3 cm jusqu'à 1,72 m et de 2 en 2 cm ensuite.
- 15 cm pour le saut à la perche féminin, ensuite 2,00 m et de 15 en 15 cm jusqu'à 2,90 m, puis de 10 en 10 cm jusqu'à 3,40 m et de 5 en 5 cm ensuite.

⇒ Longueur et Triple saut

- 6 essais par concurrent(e).

⇒ Triple saut masculin

⇒ La planche d'appel sera normalement située à 13 m pour les catégories Seniors, Espoirs (U23) et Juniors(U20), à 11 m pour les Cadets (U18) et à 9 m pour les Minimes (U16) mais les athlètes pourront opter pour une planche à 11 m pour les catégories Seniors, Espoirs (U23) et Juniors(U20), à 9 m pour les Cadets (U18) et 7 m pour les Minimes (U16).

⇒ Triple saut féminin

⇒ La planche d'appel sera normalement située à 11 m pour les catégories Seniors, Espoirs (U23) et Juniors(U20), à 9 m pour les catégories Cadettes (U18) et Minimes (U16), mais les athlètes pourront opter pour une planche à 9m pour les catégories Seniors, Espoirs (U23) et Juniors(U20), à 7 m pour les catégories Cadettes (U18) et Minimes (U16).

1205.5.2 Critériums Nationaux des Lancers

⇒ Poids - Disque - Marteau - Javelot

- 6 essais par concurrent(e).

Tour Régional - Coupe de France

- ⇒ Pour chaque Critérium National : Poids (M et F), Disque (M et F), Marteau (M et F), Javelot (M et F), chaque club devra présenter 4 athlètes, soit Minimes (U16), Cadets (U18), Juniors(U20), Espoirs (U23), Seniors, dont au minimum 2 athlètes des catégories Cadets (U18), Juniors(U20), Espoirs (U23) ou Seniors
- ⇒ Les athlètes Minimes (U16), Cadets (U18), Juniors(U20), Espoirs (U23) et Seniors lanceront les engins de leur catégorie.
- ⇒ Les Masters qui participent à cette compétition sont considérés comme des Seniors et lancent les engins de la catégorie Seniors.

1205.6 Critériums Nationaux de Relais de haies hautes Masculins et Féminins

1205.6.1 Les relais de haies hautes sont avant tout une compétition d'équipe et d'animation, avec en corollaire, des modalités techniques et des jugements adaptés.

Chaque équipe de relais de haies hautes se compose de quatre athlètes de catégories Cadets (U18), Juniors(U20), ou Seniors qui parcourent chacun les mêmes distances (110 m haies pour les masculins et 100m haies pour les féminines), hauteur de haies (0.99 m pour les masculins et 0.84 pour les féminines) et espacements (voir distances). Les membres de chaque équipe de relais courent dans des couloirs adjacents, avec des haies et espacements préparés dans des directions opposées.

1205.6.2 Les modalités techniques et pratiques d'organisation seront disponibles sur la page internet consacrée à la Coupe de France (www.athle.fr Performance Calendrier Championnats de France). Les clubs et entraîneurs intéressés sont invités à visionner sur internet les vidéos des compétitions organisées depuis de très nombreuses années aux Etats-Unis.

1205.6.3 Les qualifications

Par critérium, les huit clubs qualifiés seront retenus, au bilan calculé par addition des performances, individuelles, de leurs 4 meilleurs athlètes disputant une épreuve individuelle sur 110 m haies (les performances réalisées avec des haies d'une hauteur de 1.0672 seront également prises en compte) et 100 m haies (hauteur 0.84m) sur le même stade et le même jour (l'organisation de plusieurs séries est possible), ce pendant la période de qualification requise (mois de septembre).